



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 12/12/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
12 décembre 2023

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHAKMA-HENRION Véronique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, TREIBER Pascale, VERON Armelle

Mandat de procuration : SCHNEIDER Pierre à VERON Armelle, VIVIER Macha à CHAKMA-HENRION Véronique

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur FORTINI Roland

Membres présents.....25
 Absents ayant donné mandat de procuration.....2
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 63 2023

Tarifs billetteries spectacles – Rapporteur : Frédéric MARTIN

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
25	2	27	0	0	0

La ville de Seichamps a institué une régie « spectacles » pour encaisser les droits d'entrée des spectacles, concerts et autres manifestations culturelles et sportives.

Pour permettre d'encaisser les billets d'entrée, il est nécessaire de fixer les tarifs par délibération.

Pour la saison culturelle 2024 : la Ville de Seichamps propose de maintenir les tarifs suivants :

- Pour les Seichanais : 5 € (*sur présentation d'un justificatif de domicile*)
- Pour les extérieurs : 8 €

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'appliquer les tarifs tels que présentés ci-dessus pour les spectacles et concerts 2024.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 19 décembre 2023
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2023.12.19 17:15:24 +0100
Ref:20231219_160803_1-2-O
Signature numérique
le Maire